ART. PREMIER N° 5093

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 5093

présenté par Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« agriculture »,

insérer les mots:

« des terres agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de repli vise à ajouter une précision sur l'intérêt général majeur des "terres agricoles" pour garantir la souveraineté alimentaire. En effet, alors que nos terres agricoles sont sous la menace de l'accaparement par des firmes financières, il est indispensable de préciser la nécessité de protéger nos terres et de préciser cette mention à cet alinéa